



Licenciement apres accord de demande decif

Par **Cédric91**, le **17/06/2009** à **21:12**

Bonjour,
Je viens de recevoir une LR avec AR m'informant de mon licenciement sans aucun motif valable (preuves à l'appui). Bien entendu je compte aller devant le Conseil des Prud'Hommes, mais mon souci est que quelques semaines avant ce licenciement, j'avais fait une demande CIF qui avait été acceptée. Je souhaiterais donc savoir si, étant donné que l'accord a été donné avant le licenciement, j'ai le droit de réaliser quand même ma formation; ou sinon, y a-t-il un recours possible ?
Merci pour vos réponses,
Cordialement